

<b>FISHERY COUNTRY PROFILE</b>	<b>Food and Agriculture Organization of the United Nations</b>	<b>FID/CP/MAR</b>
<b>PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS</b>	<b>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</b>	 <b>Avril 2006</b>
<b>RESUMEN INFORMATIVO SOBRE LA PESCA POR PAISES</b>	<b>Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación</b>	

## LE ROYAUME DU MAROC

### DONNÉES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES - Avril 2006

Superficie:	446 600 km <sup>2</sup>
Superficie totale des eaux dans lesquelles est pratiquée la pêche:	1 000 000 km <sup>2</sup>
Longueur des côtes:	550 km
Population estimée (2005):	30 200 000
PIB au prix courant (2005):	\$EU 51 700 millions
PIB par habitant (2005):	\$EU 1 730
PIB agricole (2005):	13,3% du PIB
PIB halieutique (2005):	2,5% du PIB

## 2. DONNEES SUR LES PECHEES:

### Bilan des produits (2003):

	Production	Importations	Exportations	Disponibilités totales	Disponibilité par habitant
tonnes (poids vif)					kg/an
Poisson destiné à la consommation humaine	575 719	24 297	333 038	266 978	8,7
Poisson destiné à l'alimentation animale (farine de poisson)	310 950	-	-	-	-

Effectifs employés (estimation) 2003:	
Secteur primaire:	70 000
Secteur secondaire:	approx. 400 000
Commerce (2004):	
Valeur des importations:	\$EU 32 702 000
Valeur des exportations:	\$EU 803 950 000

### 3. STRUCTURE DU SECTEUR HALIEUTIQUE:

#### Secteur général des pêches:

Le Maroc est baigné par les eaux de l'Atlantique et de la Méditerranée.

Longueur du littoral: 3 500 km, avec 500 km sur la Méditerranée et 3 000 km sur l'Atlantique. Le secteur des pêches peut être subdivisé en deux secteurs distincts: maritime et continental.

- La pêche maritime comprend les activités d'extraction déployées en mer, à partir des côtes ainsi que dans les lagunes.
- La pêche continentale est une pêche qui se pratique en terre ferme, dans les rivières, les oueds, barrages, etc.

D'autre part, l'aquaculture est toute activité d'élevage ou de culture d'organismes aquatiques tels que les poissons, les crustacés, les mollusques et les végétaux marins. Elle peut être marine (mer ou lagune ouverte) ou continentale (rivière, barrages ou étangs fermés).

Au Maroc, les activités liées à la pêche maritime et à l'aquaculture marine sont gérées par le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (Département des Pêches Maritimes) et la pêche continentale relève de la compétence du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts.

#### Sous secteurs des pêches maritimes:

Le secteur des pêches maritimes peut être subdivisé, en fonction de l'activité, en plusieurs sous-secteurs:

- Pêche hauturière: Cette activité se pratique moyennant une flotte congélatrice moderne, exploitant des navires en acier de conception et de construction récente. Cette flotte est composée comme suit:
  1. Chalutiers céphalopodier,
  2. Chalutiers crevettiers.

NB: La pêche des petits pélagiques au moyen de navires type RSW (jusqu'à 1000 tjb et 3 000 cv) commence à connaître un développement important au Maroc.

- Pêche côtière: Activité menée au moyen d'une flotte de navires côtiers. Elle est composée de:
  1. Chalutiers côtiers de fond,
  2. Senneurs côtiers,
  3. Palangriers en bois.
- Pêche artisanale: pratiquée par des barques de moins de 2 tjb pour la pêche fraîche.
- Activités littorales: Activité ciblant la pêche des algues, du corail des coquillages et des échinodermes.
- Madragues: Activité de pêche des thonidés (principalement le thon rouge).
- L'industrie des pêches: qui concerne les industries de la conserve, de la semi-conserve, de la congélation à terre, du conditionnement du poisson frais, de la farine et huile de poisson et le traitement des algues marines.

### **a) Ports et Sites de débarquement:**

Il y a vingt-deux ports au Maroc: Six en Méditerranée: et seize sur l'Atlantique. Le nombre de sites de pêche à partir desquels opère la pêche artisanale est estimé à 150 sites dont 73 en méditerranéenne.

Pour améliorer les conditions de vie et de travail des marins pêcheurs, valoriser leurs captures et doter ces sites des infrastructures d'accueil nécessaires, le département des pêches maritimes a mis en place un programme de construction de 42 points de débarquement aménagés et villages de pêcheurs.

### **Liste des ports:**

- Méditerranée: Nador, Ras Kebdan, Al Hoceima, Jebha, M'Diq et Tanger.
- Atlantique: Assilah, Larache, Mehdiya/Kénitra, Mohammedia, Casablanca, El Jadida, Jorf Lasfar, Safi, Essaouira, Agadir, Sidi Ifni, Tan Tan, Tarfaya, Laayoune, Boujdour et Dakhla.

### **Villages de Pêcheurs fonctionnels:**

- Cala Iris, Sidi Hssain, Souira Kédima et Imessouane.

### **b) Moyens de production:**

- Flotte de pêche hauturière opérationnelle: pratiquée par des navires d'un tonnage supérieur à 150 tjb et dotés de moyens de congélation à bord.

<b>Type de navire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Engins de pêche</b>
Cephalopodiens	293	Chalut de fond
Crevettiers	57	Chalut de fond

Chalutiers pélagiques	5	Chalut pélagique
Navires réfrigérés	10	
Total	365	

- Flotte de pêche côtière opérationnelle: elle est composée d'unités dont le tonnage est inférieur à 150 tjb et armée à la pêche fraîche ou réfrigérée. Une petite flotte côtière s'est équipée de système de congélation à bord.

Type de navire	Nombre/actifs	Engins de pêche
Chalutiers	504	Chalut de fond
Senneurs	497	Senne tournante
Palangriers	544	Palangre, filet maillant, trémail, casiers, ligne à main...
Autres (mixtes)	264	Chalut, filets, senne, casiers, nasses...
Total	1 809	

- Flotte de pêche artisanale:

On compte 18 000 barques ayant chacune un tonnage inférieur à 2tjb et pratiquant la pêche fraîche.

### **c) Principales ressources:**

Les principaux stocks de poissons exploités par la flotte nationale sont composés de:

#### Espèces pélagiques:

- Petits pélagiques: sardine, maquereau, chinchard, anchois et sardinelle;
- Grands pélagiques: Thon rouge, melva, bonite et espadon.

#### Espèces démersales:

- Crustacés: crevettes rose et royale, langoustine, langouste, homard, crabe et cigale;
- Céphalopodes: poulpe, calmar et seiche;
- Poissons blancs: merlu, daurade, pageot, sole, loup, grondin, ombrine, requins, raies, etc.

#### Ressources littorales:

- Aquaculture: Daurade, loup, anguille, huître, palourde, moules, etc.

NB: Un projet de grossissement de thon rouge est en cours de réalisation.

– Algues, corail, coquillages, échinodermes, etc.

#### **d) Méthodes de gestion:**

- **Principaux objectifs et stratégies appliquées pour la gestion des pêches:**

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations gouvernementales et internationales en matière de nouvelle gouvernance halieutique, une approche nationale de gestion et d'exploitation durable des ressources halieutiques a été conçue et mise en œuvre.

Cette approche, qui vise à la consolidation de la politique de pêche responsable et d'exploitation durable des ressources et de leur écosystème marin, devra permettre de renforcer la position du Maroc en tant que pays à vocation halieu-industrielle et pays pourvoyeur du marché mondial en produits de qualité à forte valeur marchande.

Les axes stratégiques émanant de ces orientations s'articulent autour de:

- l'optimisation de la production,
- la maximisation des retombées socio-économiques, et
- la consolidation de la politique de proximité.

C'est pour atteindre les objectifs assignés à ces axes qu'un ensemble d'actions ont été programmées pour être mises en œuvre au cours des prochaines années. Toutefois, ces actions sont accompagnées de contraintes auxquelles les pouvoirs publics devront faire face dans la perspective de réaliser les objectifs fixés.

Ainsi, les perspectives pour 2007 se résument comme suit:

##### *1. Les principales actions pour optimiser la production:*

- Asseoir les bases pour une exploitation rationnelle et durable par la mise en place de plans de gestion et d'aménagement des pêcheries;
- Développer les dispositifs pour adapter l'effort de pêche au potentiel de renouvellement des ressources par la poursuite et l'extension du programme d'aménagement et/ou de développement des pêcheries et des activités annexes (aquaculture, activités récréatives, littorales, etc.);
- Renforcer les dispositifs de contrôle et de suivi des activités de pêche;
- Poursuivre les programmes de préservation du milieu et l'écosystème marin;
- Participer davantage aux travaux des organismes régionaux de gestion des pêches;
- Renforcement de la recherche scientifique: Il s'agit de renforcer les moyens mis à la disposition de la recherche scientifique compte tenu des informations importantes qu'elle peut fournir et qui sont inhérentes au suivi de l'état et du niveau d'exploitation des différents stocks de poissons;
- Renforcement de la surveillance et du contrôle: En vue d'assurer une application

rigoureuse des mesures de gestion, un contrôle et un suivi des activités de pêche est obligatoire. Les principales actions inhérentes à ce volet portent sur:

- Mise en place d'un système de positionnement et de suivi des navires par satellite;
- Renforcement du contrôle sur les débarquements à terre;
- Aménagement des sites de pêche permettant une représentation permanente de l'administration et la lutte contre la pêche illicite et le circuit informel.

## *2. Les actions prévues pour maximiser les retombées socio-économiques:*

- Modernisation des outils de production (flotte de pêche côtière et artisanale),
- Renforcement des moyens de manutention à bord et de débarquement des produits à terre (ports),
- Promouvoir la valorisation des captures par la promotion des débouchés valorisants en encourageant les partenariats,
- Promouvoir l'amélioration des conditions de vie, de travail et de sécurité.
  - **Les mesures et les arrangements institutionnels appliqués pour la gestion des pêches:**

Les mesures de gestion adoptées sont basées sur les dispositions fixées par les plans d'aménagements ou tout simplement à travers des mesures techniques transitoires, en attente de l'adoption formelle des plans d'aménagement.

### *1. Mesures techniques:*

- Zones de pêche: limitation de la pêche à certaines zones pour protéger les juvéniles ou les stocks parentaux, ou pour éviter les conflits entre les segments de pêche: nurseries, distance par rapport à la cote;
- Engins de pêche: régler les dimensions du maillage de la poche du chalut et des filets en vue de protéger les juvéniles, limiter le nombre et la longueur de certains engins (pots, filets maillants): maillage des chaluts: 70 mm en Atlantique et 40 mm en Méditerranée, pots à poulpe fixés à 300 unités par barque, 3 turlottes par barque;
- Interdictions saisonnières: pour des raisons de protection des périodes de ponte ou de reproduction de certaines espèces (cas du poulpe): langouste et homard: interdiction du 1er Octobre au 1 Février; Poulpe: Avril – Mai et Septembre – Novembre;
- Zones interdites à la pêche et parcs marins: en vue de protéger les espèces menacées (cas du phoque moine) ou les zones de nurseries (cas du poulpe);
- Taille marchande des espèces: réglementation de la taille minimale des espèces en vue de lutter contre la pêche des juvéniles. La quasi totalité des espèces marines ont leur taille minimale fixée par texte réglementaire;
- Quota de pêche: un système de quota global (TAC), de quota par segment de pêche et de quota individuel transférable au sein des mêmes groupes d'entreprises ont été mis en place au niveau de la pêcherie poulpière depuis 2004.

### *2. Moyens de Contrôle utilisés:*

Le contrôle de l'effort de pêche se fait à travers:

- l'interdiction de l'octroi de nouvelles autorisations de pêche, depuis 1992; Gestion au moyen du système des licences de pêche renouvelables annuellement;
- Gérer la capacité de la flotte de pêche selon des normes bien définies (circulaire relative aux autorisations de remplacement, refonte et reconversion des navires de pêche);
- Limitation du nombre des engins par unité de pêche (cas des poulpiers et turlutttes);
- Encouragement de la reconversion des chalutiers vers des techniques plus sélectives tel que les palangriers.
- Redéploiement des unités de pêche vers les zones du large.

### *3. Contrôle des produits de la pêche:*

- Commission de contrôle de la qualité par les services centraux et régionaux du Département des pêche;
- Suivi et classement de la salubrité des produits de la pêche et des zones de pêche;
- Intervention du corps des vétérinaires;
- Généralisation du système HACCP pour les unités de traitement;
- Visite de conformité des unités de traitement et des unités de pêche dont les produits sont destinés à l'export;
- Intervention des médecins municipaux pour les produits destinés à la consommation locale.

### *4. Incitations économiques: imposition des intrants ou des extrants:*

Les produits de la pêche, débarqués dans les ports du Maroc par des bateaux immatriculés dans les ports marocains sont admis en exemption de tout prélèvement à la frontière.

Pour les intrants du secteur des pêches maritimes, le principe général a toujours été un traitement favorable. Le traitement des intrants importés utilisés dans le secteur des pêches maritimes est soumis à:

- Un régime favorable prenant la forme d'exonération de droits de douane pour les biens d'équipement, les engins, filets et bateaux de pêche.
- Protection du secteur des pêches maritimes: le principe est d'appliquer des droits d'importation assurant la viabilité économique de la production locale. Cette protection concerne les poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques.

Par ailleurs, des accords de libre échange ont été signés avec plusieurs pays (UE, EU, Tunisie, Turquie etc.) impliquant le dégrèvement immédiat ou progressif des produits de la pêche et des biens équipements de la pêche.

En outre, le secteur des pêches maritimes bénéficie de certaines subventions telles que la détaxation totale des prix des carburants, des combustibles et lubrifiants.

#### 5. Sous secteur des pêches continentales:

Les activités de la pêche continentale relevant du haut Commissariat des Eaux et Forêts sont principalement la pêche sportive, la petite pêche commerciale pratiquée dans les retenues de barrage, la pêche commerciale pratiquée dans les parties basses des rivières et l'activité liée à la pisciculture.

La pêche sportive dans les rivières est maintenue grâce aux déversements, par le Centre National d'Hydrobiologie et de pisciculture d'Azrou, de truites de tailles pêchables à l'ouverture de la pêche dans les principaux cours d'eau fréquentés par les pêcheurs.

La petite pêche commerciale au niveau des rivières est pratiquée en majorité dans l'oued Oum-errabii par au moins 300 personnes, principalement dans la province de Khénifra et de Béni Mellal. Elle intéresse essentiellement le barbeau.

Au niveau des retenues de barrages, cette pêche n'est pas organisée et fait l'objet de braconnage qui entrave sérieusement son développement.

L'exercice de la grande pêche commerciale concerne principalement l'anguille et la civelle dont l'exploitation est pratiquée par quelques sociétés au niveau du sebou et du loukkos. Cependant, les résultats de capture restent toujours faibles à cause du braconnage intense et de la pollution.

L'aquaculture continentale s'intéresse principalement à la salmoniculture, la carpiculture, la production de carnassiers, la production du Tilapia et à l'anguilliculture.

#### 6. Sous secteur de la pêche récréative:

La pêche récréative englobe différents aspects d'activité: pêche à pied, à la ligne, sous marine ou en bateau. Si cette activité peut être considérée comme un moyen de subsistance, les pêcheurs plaisanciers ne sont sensés exercer cette activité que pour le plaisir qu'elle leur procure et dont le produit est destiné à l'autoconsommation sans pouvoir être vendu.

A la différence de la pêche récréative en eau douce ou en eau continentale qui relève du département des Eaux et Forêts, la pêche récréative maritime relève des compétences du Département des pêches maritimes.

La réglementation actuelle qui régit cette activité ne concerne que l'exercice de la pêche à la nage dite pêche sous marine.

Par ailleurs dans le cadre de la préservation de la ressource halieutique et la promotion de la pêche sportive au niveau national, ce Département a élaboré un projet de décret qui définit même les termes de la pêche maritime récréative. Il s'agit en fait de la pêche exercée à partir de navires, soit en action de nage ou de plongée, soit à pied et dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur.

## 4. UTILISATION POST-RECOLTE

### Utilisation du poisson

	Unités	Quantité (en tonnes)
Consommation humaine	-	351 871 T
Conserves	44	130 902
Congélation	176	49 149



Farine/huile	24	336 747
Salaison	31	1 207

## Marchés de poisson

Destination	Quantité (en tonnes)	Pourcentage
UE	136 426	55.92 pourcent
Reste Europe	11 811	4.84 pourcent
Asie	13 385	5.49 pourcent
Moyen orient	17 657	7.24 pourcent
Amérique	12 125	4.97 pourcent
Afrique	51 963	21.3 pourcent
Océanie	622	0.26 pourcent

## 5. RENDEMENT DU SECTEUR DES PECHES

### Rôle des pêches dans l'économie nationale

Le secteur des pêches maritimes occupe une place importante dans l'économie nationale. Les principaux indicateurs de ce secteur en 2004 sont:

- Investissements publics et privés dans le secteur: 55 milliards de dhs;
- Part dans PIB: 2.5 pourcent;
- Production globale: 896 326 tonnes;
- Exportations: 244 000 tonnes. Soit 58 pourcent des exportations agroalimentaires;
- Emplois: 450 000 emplois directs et indirects;
- 2.5 millions de personnes vivent de la pêche;
- Recettes fiscales: 812 millions dhs.

### Demande/Offre

En général, le Maroc n'est pas un pays importateur de poissons. Toutefois, concernant certaines espèces et en fonction des saisons, tel que le cas des petits pélagiques utilisés pour l'industrie, en l'occurrence l'anchois et le maquereau, l'offre n'arrive pas à satisfaire la demande en cette matière.

### Commerce

Dans la perspective de contribuer à porter le niveau de consommation par habitant de 8 à 9 kg/par an, le circuit de commercialisation intérieur a connu la mise en œuvre de plusieurs projets tels que la construction de nouvelles halles aux poissons, la mise en place d'un réseau de marchés de gros dans les régions de l'intérieur du pays, la réalisation des points de débarquements aménagés et la certification ISO des halles au poisson.

## **Sécurité alimentaire**

Les produits de la pêche, à travers leurs apports en protéines, contribuent à la sécurité alimentaire quoique la consommation par habitant, estimée à 9 kg par habitant par an, demeure inférieure à la normale.

Les efforts mentionnés au point précédent contribueront certes à assurer davantage à la sécurité alimentaire.

## **Emplois**

Le secteur des pêches permet l'emploi de façon directe et indirecte de quelques 450 000 personnes. Les emplois directs créés, estimés à environ 176 000 personnes, sont répartis comme suit:

- Pêche hauturière: 11 000 emplois
- Pêche côtière: 50 000 emplois
- Pêche artisanale: 65 000 emplois
- Industries des pêches: 50 000 emplois

## **Développement rural**

La contribution du secteur des pêches dans le développement rural est significative. En effet, le département de tutelle a mis en œuvre un programme d'aménagement des sites de pêche artisanale en villages de pêcheurs. Ce programme consiste en la mise en place des infrastructures nécessaires permettant aux marins pêcheurs de travailler et de vivre dans des conditions décentes. Ce programme permet, en effet, de mettre en place les premiers jalons de micro-pôles de développement.

## **6. MISE EN VALEUR DU SECTEUR DES PECHEES**

### **Obstacles**

Les principaux obstacles à la mise en valeur du secteur des pêches sont liés à:

- La vétusté de la flotte côtière et ses répercussions sur les conditions de vie et de travail des pêcheurs;
- L'enclavement de la pêche artisanale au niveau de certains sites de pêche et l'absence d'infrastructures d'accueil adéquats;
- Un circuit de commercialisation ne pouvant couvrir tout le territoire national;
- Présence du circuit informel et insuffisance du contrôle surtout au niveau des sites de pêche;
- L'arsenal juridique qui devrait suivre le développement du secteur des pêches maritimes.

### **Perspectives et stratégies de mise en valeur**

- Mise en place du programme de modernisation de la flotte côtière artisanale leur permettant d'évoluer dans des conditions optimales de pêche responsable, de sécurité des navires et des équipages et de préservation de la qualité du produit et ce, à travers un financement adéquat pour accompagner les armateurs.

- Poursuite du programme de réalisation des villages de pêcheurs en vue d'aménager davantage de sites de pêche.
- Poursuivre la certification des halles aux poissons, la construction des marchés de gros à l'intérieur du pays et encourager la consommation du poisson.
- Renforcer le contrôle sur les débarquements au niveau des ports et sites de pêches.

## Recherche halieutique

Entité	Principaux projets de recherche
Institut National de recherche halieutique (INRH)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation continue des ressources halieutiques nationales,</li> <li>- suivi de l'environnement marin et sa salubrité,</li> <li>- Etudes socio-économiques des pêcheries</li> <li>- Evaluer les potentialités du littoral en matière d'aquaculture</li> <li>- Entreprendre des études expérimentales en matière de technologie des pêches, etc.</li> <li>- Cartographie des fonds marins</li> </ul>

L'INRH, est un organisme de recherche spécialisé et structuré comme suit:

- Laboratoires centraux: Siège à Casablanca
- Laboratoires régionaux: Nador, Tanger, Agadir, Laayoune et Dakhla;
- Laboratoire de valorisation des produits de la pêche: Agadir;
- Laboratoire d'Aquaculture: M'Diq et Oualidia;
- Laboratoire de Technologie des engins de pêche: Agadir.

## Education

Le département des pêches dispose de 8 établissements de formation maritimes. Ces établissements forment des patrons de pêche, des mécaniciens, et des techniciens dans l'industrie de transformation des produits de la pêche.

Aussi, ces établissements sont utilisés dans les programmes de vulgarisations et d'alphabétisation fonctionnelle des gens de mer mis en œuvre par ce département.

D'autre part, le Département des pêches assure la gestion des vedettes de sauvetage à partir des principaux points de pêche.

## Médecine des Gens de mer:

Le Département des Pêches met en place, au niveau des principaux centres de pêche, des antennes médicales au profit des marins pêcheurs pour leur apporter les premiers soins et conseils médicaux. Cette nouvelle approche de proximité a été perçue très favorablement par la communauté des marins pêcheurs.

## **Aide extérieure:**

### *- Coopération avec le Japon:*

- Dans le cadre de la coopération Maroc-Japon: Le secteur des pêches Maritimes a bénéficié de plusieurs aides de la JICA qui ont concerné l'aménagement de 4 villages de pêcheurs, la création et l'équipement de deux établissements de formation maritimes, l'acquisition de 2 navires de recherche ainsi que l'acquisition d'unités mobiles dans le cadre du programme de vulgarisation au profit des pêcheurs artisans.
- Formation spécialisées diverses au Japon pour les cadres relevant du Département des pêches,
- Formation tripartite financée par le Japon et réalisée dans des centres de formation nationaux au profit de plusieurs stagiaires originaires de divers pays d'Afrique.

### *- Coopération avec l'Espagne:*

- Dans le cadre de la coopération Maroc – Espagne, la coopération bilatérale concerne la réalisation de projets et d'études diverses en matière de recherche scientifique, de formation au profit des cadres marocains, de sauvetage maritime et de pêche expérimentale en eaux profondes au moyen du navire de recherche espagnol.

### *- Coopération avec la Russie:*

En parallèle avec l'accord de pêche Maroc-Russie, des campagnes de recherche sont menées conjointement entre les instituts de recherche des 2 pays pour le suivi de certaines ressources halieutiques nationales.

### *- Coopération avec la Norvège:*

Des campagnes de suivi des ressources halieutiques sont menées conjointement entre les instituts de recherche des 2 pays pour le suivi des ressources pélagiques nationales.

### *- Coopération diverse:*

Plusieurs autres accords de coopération sont en vigueur avec des pays africains, asiatiques, européens et américains.

## **7. INSTITUTIONS OEUVRANT DANS LE SECTEUR DES PECHEES**

Le Département des Pêches Maritimes relevant du Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des pêches maritimes est l'institution publique responsable de la formulation et de l'exécution de la politique gouvernementale en matière des pêches.

L'organigramme de ce Département se présente comme suit:

- Secrétariat général
- Inspection général
- Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
- Direction de la Coopération et des Affaires Juridiques
- Direction des Industries de la Pêche
- Direction de la Formation et de la Promotion Socioprofessionnelle
- Direction des Ressources Humaines et des Affaires Générales

Au niveau local, on compte 18 délégations des pêches maritimes qui gèrent les activités de pêche au niveau de leurs circonscriptions maritimes, ainsi que 8 établissements de formation maritime.

Les organismes sous tutelle de ce Département sont:

- L'Office National des Pêches (ONP): qui est un établissement public chargé de l'organisation de la commercialisation des produits de la pêche et de l'exécution de la politique du Département des pêches maritimes en matière d'encadrement de la pêche artisanale et de mise à niveau de la flotte côtière.
- L'Institut National de la Recherche Halieutique (INRH): est un établissement public chargé d'entreprendre toute activité de recherche, études, actions expérimentales et travaux en mer ou à terre permettant la rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques et aquacoles et leur valorisation ainsi que le suivi du milieu et de l'écosystème marin.

Le département des pêches entreprend des relations avec les institutions de concertation notamment:

- Les chambres des pêches Maritimes qui sont des établissements publics dotés de la personnalité morale et d'une autonomie financière. Ces chambres sont au nombre de quatre: Méditerranée avec son siège à Tanger, Atlantique-Nord à Casablanca, Atlantique-Centre à Agadir et Atlantique-Sud à Dakhla. Elles sont regroupées au sein d'une fédération chargée d'assurer la coordination des activités et de mettre en œuvre des actions à caractère national.
- Le Conseil National de Sauvegarde et d'exploitation des Ressources Halieutique est une entité créée en vue de consolider la concertation avec les pouvoirs publics sur les orientations nationales des pêches.

## **8. CADRES JURIDIQUES GENERAUX**

Les grands textes sur lesquels a été basée la réglementation des pêches ont concerné:

- Le code de commerce maritime du 31 mars 1919 qui a constitué le début d'une réglementation des pêches. Il a surtout encouragé l'immatriculation des navires de pêche sous pavillon marocain.
- Le Dahir de 2 mars 1973 qui a tracé les règles générales sur l'exercice de la pêche maritime.
- Projet de loi sur les pêches maritimes: dans le but de mettre à niveau la réglementation de pêches et l'adapter aux nouvelles réalités du secteur, ce projet prendra en considération non seulement les activités de pêche mais également l'environnement marin.

En attendant l'adoption du projet de loi sur les pêches, les mesures réglementaires en vigueur se basent sur une réglementation nationale (Dahir de 1973 formant règlement des pêches maritimes) et sur des conventions internationales:

- Réglementation Nationale porte sur:
  - Gestion de l'accès à la pêche;
  - Mesures de protection de la ressource (engins de pêche, zones de pêche, taille marchande des espèces, périodes de fermetures, zones interdites, etc.);
  - Recommandations prévues par les plans d'aménagement.
- Conventions Internationales:
  - Code de conduite pour une pêche responsable;
  - Mesures de gestion des thonidés formulées par l'ICCAT;
  - Mesures de gestion de la CGPM;
  - Mesures de protection de la CITES.